

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**PASSEE ENTRE**

**LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE**

**ET**

**LA VILLE DE LILLE, COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**RELATIVE AU**

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES**

**Année 2018**

**Entre :**

La Métropole Européenne de Lille, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, sise 1 rue du Ballon, BP 749, 59 034 Lille Cedex, représentée par son Président, Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération du Conseil métropolitain n°18 C 0457 du 15 juin 2018.

Désignée sous les termes « Métropole Européenne de Lille », d'une part

**Et :**

La Ville de Lille, commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Roger VICOT, maire délégué de Lomme, Hôtel de Ville 72 avenue de la République BP159 59461 Lomme, agissant en application de la délibération de son Conseil Municipal.

N° de SIRET : 215 903 550 00014, code APE : 7312 – commune associée

N° Tva communautaire : FR96215903501 00017, Code APE : 751A

Désignée sous les termes « la Ville », d'autre part

Vu,

- Les articles L 1611-4, L 2121-29, L 5211-1 et L 5215-26 du Code général des collectivités territoriales

**PREAMBULE**

Considérant que par délibération 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour la métropole dans le cadre de ses compétences "équipements et réseaux d'équipements culturels" et "soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain". Parmi ces orientations figure la volonté pour la Métropole Européenne de Lille de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles ;

Considérant qu'il était proposé d'apporter une aide financière à la mise en réseau d'équipements culturels qui, tout en restant de compétence communale, bénéficieraient d'un effort communautaire sur une programmation commune ou spécifique. Cette intervention se rattache à la compétence en matière d'événements culturels d'intérêt métropolitain ;

Considérant que les délibérations 10 C 0381 et 10 C 0382 du 25 juin 2010 ont marqué le soutien et la promotion d'événements culturels partagés par le réseau dénommé des Fabriques Culturelles et constitué des équipements suivants :

- la maison Folie Beaulieu à Lomme,
- la maison Folie de Lille Moulins,
- la maison Folie de Lille Wazemmes,
- la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,
- la maison Folie la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,
- la maison Folie le Fort de Mons de Mons-en-Barœul,
- le Colysée de Lambersart,
- le Nautilys de Comines,
- le Vivat, scène conventionnée danse et théâtre d'Armentières,
- les Arcades, centre musical de Faches-Thumesnil,
- la Condition Publique de Roubaix (non éligible au titre du réseau puisque financée dans le cadre de l'EPCC Condition Publique. Cf. délibération n°10 C 0209 du 2 avril 2010)

Considérant que l'ensemble du réseau des Fabriques Culturelles s'est mobilisé pour présenter de nouveaux projets de travail en réseau pour l'année 2018;

Considérant que le projet ci-après présenté par la Ville participe de cette politique, la Métropole

Européenne de Lille a décidé de lui verser un fonds de concours dans les conditions définies dans la présente convention.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, la Ville s'engage à mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, le projet décrit en annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention, ainsi que tous les moyens nécessaires à son bon déroulement, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule et les modalités suivantes :

- les actions de mise en réseau doivent être réalisées par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations de création, de partage de public ou de complémentarité dans la diffusion ;
- le projet proposé doit correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, échanges entre amateurs et professionnels, diffusion en réseau, résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou de complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

Par ailleurs, la Ville contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser l'intercommunalité culturelle ;
- favoriser le travail en commun des structures culturelles ;
- favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et aux populations qui n'ont pas accès d'une manière générale à des expériences culturelles diversifiées ;
- excellence ;
- contribution à la cohésion métropolitaine ;
- innovation culturelle et artistique ;
- manifestation présentant les caractéristiques d'un éco-événement.

Pour sa part, la Métropole Européenne de Lille s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ce projet.

## **ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie au titre de l'année 2018 et prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention.

## **ARTICLE 3 – MODALITES DE LA CONVENTION**

Des annexes à la présente convention précisent :

- annexe 1 : description des projets partagés par le réseau ;
- annexe 2 : description et budget prévisionnels des projets portés par l'équipement;
- annexe 3 : l'évaluation et compte-rendu financier des projets portés par l'équipement.
- annexe 4 : la délibération n°18 C 0457 du 15 juin 2018.

## **ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

### **4.1 : Montant de la subvention**

Le montant total du fond de concours s'élève à la somme de 70 000 euros [soixante-dix mille euros].

#### **4.2 : Modalités de versement**

Le fonds de concours sera crédité selon les modalités suivantes

- 56 000 € soit 80 % à la notification de la convention ;
- 14 000 € soit 20 % sur présentation de l'évaluation et du compte-rendu financier des projets portés par l'équipement.

Le versement sera effectué selon les procédures comptables en vigueur au compte :

Nom du titulaire du compte : Trésorerie municipale de Lille

Banque : Banque de France

Code IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9100 0000 023
---

Code BIC : BDFEFRPPCCT
------------------------

Le comptable assignataire est Monsieur le Trésorier Principal de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément aux dispositions de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total du fonds de concours n'excédera pas la part de financement assurée, hors subventions, par la Ville.

#### **ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS**

La Ville s'engage à fournir dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable le bilan d'évaluation du projet visé à l'article 9 et les justificatifs des actions de communication signés par le Maire ou toute personne habilitée.

Le bilan d'évaluation comprend notamment le compte-rendu financier du projet. Ce tableau est issu du compte de résultat de l'organisme. Il fait apparaître les écarts éventuels (tant en euros qu'en pourcentage) constatés entre le budget prévisionnel du projet et les réalisations. Un commentaire sur les écarts éventuellement constatés.

#### **ARTICLE 6 - OBLIGATION D'INFORMATION**

Dans ce cadre du fonds de concours, la Ville s'engage à fournir à la Métropole Européenne de Lille toute délibération prise dans le respect des conditions dudit article. Elle tiendra informée la Métropole Européenne de Lille de toute révision éventuelle du montant de sa participation.

Si le montant du fonds de concours versé par la Métropole Européenne de Lille devait être réduit, cette dernière émettra à l'encontre de la Ville un titre de recettes pour le montant correspondant.

En cas de difficulté d'exécution, d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par la Ville, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer la Métropole Européenne de Lille Communauté urbaine sans délai par une lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 7 – COMMUNICATION**

La Ville s'engage à respecter le cahier des charges de communication ci-après, visant à organiser la promotion de la Métropole Européenne de Lille :

- en faisant apparaître avec la plus grande lisibilité le logo des Fabriques Culturelles de la Métropole Européenne de Lille et la mention Métropole Européenne de Lille sur l'ensemble

des supports : affiches, posters, journaux internes, invitations, programmes, supports informatiques, ... ;

- en faisant apparaître, dans ses installations, une signalétique de la Métropole Européenne de Lille : panneaux, calicots, ... ;
- à mentionner le partenariat de la Métropole Européenne de Lille ;
- et, d'une manière générale, à proposer d'autres actions de promotion de la métropole susceptibles de répondre à l'attente de la Métropole Européenne de Lille ;
- à respecter la charte graphique de la Métropole Européenne de Lille, lors de chaque action de promotion.

A cette fin, la Ville prendra l'attache de la direction de la communication, afin de déterminer les modalités pratiques d'application du code visuel et du présent partenariat.

#### **ARTICLE 8 - SANCTIONS**

En cas de non-présentation des documents prévus à aux articles 5 et 6 dans les délais, de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit de la Métropole Européenne de Lille, des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire, la Métropole Européenne de Lille pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. Elle pourra également décider de ne pas instruire une demande de fonds de concours ultérieure.

#### **ARTICLE 9 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION**

La Ville s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Métropole Européenne de Lille de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

#### **ARTICLE 10 – EVALUATION**

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquels la Métropole Européenne de Lille a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Ville.

Ainsi, un bilan d'évaluation sera envoyé par la Ville dans les six mois suivant la réalisation du projet et pourra porter notamment sur :

- l'analyse des résultats de l'opération d'un point de vue financier et opérationnel ;
- la conformité de ces résultats avec l'objet du projet mentionné à l'article 1<sup>er</sup> ;
- l'impact des actions ou des interventions dans la métropole et s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général.

La Ville s'appuiera sur le tableau d'évaluation proposé en annexe 3.

Ce bilan d'évaluation pourra tenir compte des critères d'intervention sur lesquels la Métropole Européenne de Lille a souhaité insister et qui correspondent aux objectifs visés à l'article 1.

#### **ARTICLE 11 – AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

**ARTICLE 12 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

**ARTICLE 13**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une procédure de négociation amiable. Si les parties n'arrivent à aucun règlement amiable du litige, celui-ci sera alors du ressort du Tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille en 2 exemplaires originaux, le

<b>La Ville de Lille, commune associée de Lomme</b>	<b>La Métropole Européenne de Lille</b>
Le Maire délégué,  Roger VICOT	Pour le Président, La Vice-Présidente Déléguée,  Hélène MOENECLAËY

**ANNEXE 1****DESCRIPTION DES PROJETS PARTAGES PAR LE RESEAU****INTENTION : LA MARQUE DE FABRIQUE DU RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES**

Depuis 2005, 11 équipements culturels structurants du territoire constituent le réseau des Fabriques Culturelles sous l'impulsion de la Métropole Européenne de Lille :

- La Condition Publique de Roubaix ;
- La Ferme d'en haut de Villeneuve d'Ascq ;
- La maison Folie Beaulieu de Lomme ;
- La maison Folie de Lille-Moulins ;
- La maison Folie de Lille-Wazemmes ;
- La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing ;
- Le Colysée de Lambersart ;
- Le Fort de Mons de Mons-en-Barœul ;
- Le Nautilus de Comines ;
- Le Vivat d'Armentières ;
- Les Arcades de Faches-Thumesnil.

Le réseau, en associant la diversité de projets de chacune des structures vise à mieux valoriser leurs actions, à dégager des axes forts de collaboration, à mutualiser les moyens, à développer des projets artistiques ambitieux et partagés, à contribuer au renforcement d'une identité métropolitaine.

Le réseau poursuit les objectifs suivants :

- soutenir et accompagner la création artistique ambitieuse dans toutes les disciplines ;
- favoriser la circulation des artistes et des publics entre les lieux du réseau ;
- favoriser l'implication des habitants dans le processus de création artistique ;
- faciliter l'accès à la culture pour tous ;
- renforcer les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ;
- insuffler une dynamique de coopération intercommunale.

Les projets proposés par ces Fabriques permettent, dans le cadre d'un accompagnement à la création, de continuer à soutenir un artiste ou une compagnie émergente dans plusieurs lieux du réseau, en renforçant les moments d'échanges entre amateurs et professionnels ou encore en développant des ateliers de pratique ouverts au public. Ainsi, la mise en réseau permet de favoriser la circulation du public sur le territoire métropolitain.

Le réseau des Fabriques Culturelles est devenu un outil de développement artistique et culturel incontournable sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.


## SYNTHESE DES PROJETS PARTAGES PAR LE RESEAU POUR L'ANNEE 2018

THEMATIQUES PARTAGES	Fabriques partenaires	Description synthétique du projet	Période
# Accompagner / Soutenir / Résidences de création / Labos...	MF La Ferme d'en Haut / Nautilys / MF Le Fort de Mons / MF Hospice d'Havré / Les Arcades / MF Moulins	Tour de Chauffe / Dispositif d'accompagnement pratique amateur musicale (formation, résidences, festival, forum...) + avant le Tour	De janvier à décembre 2018
	MF Le Colysée/MF La Ferme d'en Haut /MF Moulins / La Condition Publique / Nautilys / MF Hospice d'Havré / Les Arcades	Collectif Métalu à chahuter Résidence , diffusion "La chose à voir" Métalu A Chahuter Résidence, création "ANTINEA" - Métalu A Chahuter – Cendres la Rouge	2018/2019
	MF Le Colysée/ Le Vivat / La Condition Publique / MF Le Fort de Mons / Nautilys / MF Hospice d'Havré	Résidence "Le Municipal Bal " de la cie On Off	2018/2019
	MF Le Colysée / Le Vivat / La Condition Publique / Nautilys / MF Hospice d'Havré	Résidence "Feu sacré" d'Alba fluor	2018
	MF La Ferme d'en Haut / MF Le Fort de Mons	Association Art N Bass, concerts et ateliers	2018
	Nautilys / MF La Ferme d'en Haut	La compagnie la vache bleue, spectacle jeune public "Les bercés" (résidence - diffusion)	2018
	Le Nautilys / MF Beaulieu / MF Le Fort de Mons / MF Wazemmes	Compagnie illimitée, création du spectacle jeune public "Manque à l'appel" (résidence)	2018
	Le Nautilys / MF Beaulieu / La Condition Publique / MF Le Fort de Mons	Soutien à la création du spectacle " ECOTONE " par la compagnie "3.6/3.4". (résidence, répétitions publiques et diffusion)	2018
	Le Nautilys / MF Hospice d'Havré	Compagnie TA ZOA, création du spectacle "Monsieur moi" (résidence)	2018
	MF La Ferme d'en Haut / Le Nautilys / MF Beaulieu / MF Le Fort de Mons	Spectacle "Le secret" / Cie Le Créach	2018/2019
	MF Moulins / Le Vivat	Résidence Cie HVDZ, "Wulverdinghe"	2018
	MF Moulins / MF Le Fort de Mons	Résidence et/ou diffusion Cie De fil et d'Os, "Minus Circus"	2018
	MF Moulins / MF Le Fort de Mons	Résidence et diffusion "A la dérive" Cie la Rustine	2018
	MF Beaulieu / MF La Ferme d'en Haut	Résidence et/ou diffusion "Modèle vivant", Cie Fractale	2018
	MF Moulins / Les Arcades	Résidence et/ou diffusion "A nos peaux sauvages", Cie Rosa Bonheur	2018/2019
	MF Le Colysée / MF Moulins	Résidence et/ou diffusion "L'homme qui plantait des arbres", Cie Les Chiennes Savantes	2018/2019
MF La Ferme d'en Haut / MF Le Fort de Mons / MF Hospice d'Havré ?	Résidence / action culturelle Cie l'Embellie musculaire, "Jogging"	2018/2019	
MF La Ferme d'en Haut / La Condition Publique / MF Moulins	Résidence, diffusion Cie Quanta, "Corporate"	2018	
MF La Ferme d'en Haut / MF Le Fort de Mons	Ateliers et spectacle d'improvisation théâtrale (pratique amateur et professionnelle) par la cie Trompe l'Oeil et Lille Impro	2018	
MF Wazemmes / Le Vivat	"Mademoiselle S" par Samira El Ayachi	2018	
# Accueillir	MF Le Colysée / MF Moulins / Nautilys / Les Arcades / Le Vivat / MF Hospice d'Havré / La Condition Publique / MF La Ferme d'en Haut / MF Beaulieu / MF Le Fort de Mons	Appel à projets "Le dernier Bus" par le collectif L A C A V A L E, seconds laboratoires de création, résidence et spectacles.	Février/mars et mai/juin 2018
	Nautilys / Les Arcades / MF Beaulieu / Le Vivat / MF Moulins / MF Wazemmes / MF Le Fort de Mons	<u>Programmation jazz / musique du monde / blues.</u> <b>Le Vivat</b> : Ndoobo Emma <b>MF Beaulieu</b> : Thomas de Pourquery, Sérenity, Heymoonshaker, Terrasson/Belmondo, Zic Zazou, Guillaume Perret, rencontre Orchestre d'harmonie de Lomme/orchestre international du vétéx <b>Les Arcades</b> : Ballaké SISSOKO, RAJERY, Driss EL MALOUMI – YAZZ AHMED – SHAI MAESTRO – Gauthier TOUX - Ivan PADUART, Quentin DUJARDIN + Olivier KER OURIO (feat) – Antoine BOYER & SAMUELITO - HADOUK – KALA JULA – Ana CARLA MAZA - JAZZ KORA TRIO + autres dates à venir <b>MF Moulins</b> : Asmâa Hamzaoui, Rona Hartner, les frères tatane + exposition autour du label Analog Africa - les musiques de l'Afrique au temps de l'indépendance et déclinaisons de concerts / spectacles sur la même thématique <b>MF Wazemmes</b> : BCUC, Concerts dans le cadre du "festival des solidarités" (programmation en cours) <b>Le Vivat</b> : Ndoobo Emma	2018
# Danser	MF Le Colysée / MF Moulins / MF Wazemmes / Nautilys / Les Arcades / Le Vivat / MF Hospice d'Havré / La Condition Publique / MF La Ferme d'en Haut / MF Beaulieu / MF Le Fort de Mons	Bal des Fabriques, un moment festif et convivial, tout public, avec l'objectif d'un rdv régulier pour permettre au public de circuler.	Février à novembre 2018
# Imaginer	La Condition publique / MF Moulins / MF La Ferme d'en haut	Habiter autrement	2018
# Bidouiller	MF Le Colysée/ MF La Ferme d'en Haut / Le Vivat / MF Moulins / MF Wazemmes	Faire ensemble, construire, rénover, recycler... appréhender notre environnement différemment, Fab Lab, makers...	2018
# Eveiller	MF Le Colysée / MF Moulins / MF Wazemmes / Nautilys / Les Arcades / Le Vivat / MF Hospice d'Havré / La Condition Publique / MF La Ferme d'en Haut / MF Beaulieu / MF Le Fort de Mons	Jeune Public / Toutes les structures soutiennent la création et la diffusion d'événements familiaux, accessibles aux plus jeunes, avec des projets à plusieurs entrées : par exemple, expo, spectacles, ateliers...	2018
	Les Arcades / MF La Ferme d'en Haut	"Bleu" par le théâtre de l'Aventure	2018/2019
	Les Arcades / MF Wazemmes / MF La Ferme d'en Haut / MF Beaulieu	"Babil" par l'Embellie Cie	2018
	MF Le Colysée / MF Wazemmes / MF Moulins / MF Beaulieu / MF Hospice d'Havré	Thématique autour des sens pour le jeune public, notamment à partir des installations de Sensitropes/Charlotte Lanselle sur la couleur, le toucher et le son.	2018/2019/2020
	MF Le Colysée / Les Arcades / MF Moulins	L'art brut aujourd'hui	2018
	Le Vivat / MF Moulins	"Chronique d'un pied héroïque", Cie La Ruse	2018
# Cultiver	MF Le Colysée / MF La Ferme d'en Haut / MF Beaulieu / MF Le Fort de Mons / MF Moulins / La Condition Publique / Le Vivat	Cultiver, planter, s'approprier les espaces extérieurs, jardins potager, spectacles gourmands, ateliers cuisine...	Saison 2018/2019



ANNEXE 2

**DESCRIPTION ET BUDGET PREVISIONNEL DES PROJETS PORTES PAR L'EQUIPEMENT**

		<b>Réseau des Fabriques Culturelles</b> <b>Description des projets portés par chaque équipement</b> <b>Année 2018</b>				
Nom de la Fabrique Culturelle	Description de la participation au projet	Nature de la dépense	Budget prévisionnel	Apport MEL	Budget réalisé	Apport MEL réel
<b>Maison Folle Beaulieu</b>	Résidence Compagnie illimitée	Artistique				
		technique				
	Manque à L'appel	comm mediation				
		valorisation	3 675 €			
		coordination	257 €			
				<b>2 000 €</b>		
		Artistique				
		technique				
	résidence Cie 3,6/3,4	comm mediation				
	ecotone	valorisation	6 600 €			
		coordination	462 €			
				<b>3 500 €</b>		
		Artistique	2 500 €			
		technique				
	résidence le creach + sortie de résidence	comm mediation				
	le secret	valorisation	3 750 €			
		coordination	263 €			
				<b>2 000 €</b>		
		Artistique				
		technique				
	Résidence les ateleurs de Pénélope	comm mediation				
	Sous le sjupes d ema mere	valorisation	2 350 €			
		coordination	165 €			
	residence compagne Révages	Artistique				
		technique				
	Heros	comm mediation				
		valorisation	4 950 €			
		coordination	347 €			
				<b>2 500 €</b>		
		Artistique				
		technique				
	compagnie Lumberjack feedback	comm mediation				
	tournage clip vidéo	valorisation	2 400 €			
		coordination	168 €			
				<b>1 000 €</b>		
		Artistique				
		technique				
	résidence cie le bout de la langue plus représentation	comm mediation				
		valorisation	1 200 €			
		coordination	84 €			
	<b>TOTAL</b>			<b>600 €</b>		
		Artistique	1 250 €			
		technique	0 €			
	projet commun "Le Dernier bus	comm mediation				
	Compagnie la cavale	valorisation	450 €			
		coordination	119 €			
				<b>600 €</b>		

		Artistique	3 500 €	
	accueil guillaume Perret	technique	1 200 €	
		comm mediation		
		valorisation	425 €	
		coordination	359 €	
				2 500 €
		Artistique	5 354 €	
	accueil Zic Zizou	technique	700 €	
		comm mediation		
		valorisation	300 €	
		coordination	445 €	
				3 000 €
		Artistique	5 275 €	
	accueil Terramondo	technique	1 000 €	
		comm mediation		
		valorisation	225 €	
		coordination	445 €	
				3 500 €
		Artistique	3 500 €	
	accueil Heymoonshaker	technique	400 €	
		comm mediation		
		valorisation	225 €	
		coordination	289 €	
				2 000 €
		Artistique	3 500 €	
		technique	400 €	
	accueil serenity	comm mediation		
		valorisation	350 €	
		coordination	298 €	
		Artistique	4 500 €	
	accueil thomas de Pourquery	technique	3 100 €	
		comm mediation		
		valorisation	500 €	
		coordination	567 €	
				4 000 €
		Artistique	4 000 €	
	projet Vetex / Orchestre d'harmonie d'elomme	technique	400 €	
		comm mediation		
		valorisation	750 €	
		coordination	361 €	
				2 400 €
		Artistique	39 862 €	
	Le petit moi(s)	technique	2 000 €	
		comm mediation	1 500 €	
		valorisation	3 700 €	
		coordination	3 294 €	
				20 000 €

		Artistique	2 300 €	
	ciné ligue	technique	0 €	
		comm mediation		
		valorisation	750 €	
		coordination	214 €	
				1 000 €
		Artistique	1 243 €	
	Peace and lobe	technique	200 €	
		comm mediation		
		valorisation	150 €	
		coordination	112 €	
				500 €
		Artistique	9 000 €	
	Le mercredi j'emmene mes parents	technique	1 000 €	
		comm mediation		
		valorisation	900 €	
		coordination	763 €	
				5 000 €
		Artistique		
	projet les cocookers	technique		
		comm mediation		
		valorisation	15 000 €	
		coordination	1 050 €	
				7 400 €
		Artistique	1 000 €	
	ateleir Do it Yourself	technique		
		comm mediation		
		valorisation		
		coordination	70 €	
				500 €
		Artistique	4 000 €	
	Bal d'ouverture "let's dance	technique	400 €	
		comm mediation		
		valorisation	1 100 €	
		coordination	385 €	
				2 000 €
		Artistique	5 700 €	
	Sieste musicale	technique	450 €	
		comm mediation		
		valorisation	150 €	
		coordination	441 €	
				4 000 €
		<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>170 092 €</b>	<b>70 000 €</b>



LA DELIBERATION N°18 C 0457 DU 15 JUIN 2018

Délibération du CONSEIL

*AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - CULTURE ET  
TOURISME - CULTURE*

**RESEAU DES FABRIQUES CULTURELLES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT -  
SAISON 2018**

**I. Contexte**

Par délibération 03 C 0365 du 10 octobre 2003, le Conseil de Communauté a fixé les grandes orientations culturelles pour l'institution dans le cadre de ses compétences "équipements et réseaux d'équipements culturels" et "soutien et promotion d'événements d'intérêt métropolitain". Parmi ces orientations figure la volonté pour la Métropole de mettre en réseau les équipements culturels structurants appelés les Fabriques Culturelles.

Il s'agit de créer des complémentarités et des cohérences dans l'offre culturelle proposée par chacun des équipements suivants :

La Condition Publique à Roubaix,  
Le Vivat, à Armentières

Et les équipements en régie suivants :

La Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq,  
La maison Folie Beaulieu de Lomme,  
La maison Folie de Lille Moulins,  
La maison Folie de Lille Wazemmes,  
La maison Folie le Colysée de Lambersart,  
La maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing,  
Le Nautilys de Comines,  
Les Arcades de Faches-Thumesnil.  
Le Fort de Mons de Mons-en-Barœu

**II. Description des objectifs et modalités du partenariat**

A l'initiative de la Métropole Européenne de Lille, les Fabriques Culturelles se réunissent et se coordonnent tout au long de l'année pour élaborer des programmes d'actions et de travail en réseau pour les saisons culturelles à venir.

Les projets proposés par les Fabriques doivent, afin d'être éligibles à un soutien de la MEL, être portés par au moins deux partenaires et correspondre à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, diffusion en réseau,

résidences...), de circulation et d'accompagnement des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique amateur communs,...) ou en complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, mini-festivals, temps forts,...).

En 2017, le conseil métropolitain avait attribué un montant total de 712 077 euros au réseau des Fabriques Culturelles, décliné comme suit :

la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros ;  
le Fort de Mons à Mons-en-Barœul : 55 136 euros ;  
la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros ;  
la maison Folie le Colysée à Lambersart : 55 935 euros ;  
la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 31 006 euros ;  
la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros ;  
la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros ;  
le Nautilus de Comines : 70 000 euros ;  
le Vivat d'Armentières : 150 000 euros ;  
les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros.

Sur la base des demandes formulées par chacun des équipements pour l'année 2018, demandes issues des réunions de concertations du réseau des Fabriques Culturelles, il est proposé de fixer à 712 077 euros le montant global de ces partenariats, dont le détail figure ci-après.

Par ailleurs, la MEL porte des outils de communication communs autour de ces projets partagés (édition et diffusion de Fabrica, élaboration d'une plaquette de réseau, édition d'outils divers, soutien particulier à certains temps forts,...).

Une convention sera passée avec chacune des Fabriques Culturelles. Pour les équipements en régie municipale, les montants octroyés n'excéderont pas la part des financements assurés, hors subventions, par chaque commune annuellement en faveur de leur équipement, conformément aux dispositions de l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Condition Publique, soutenue dans le cadre de la participation métropolitaine à l'EPCC en application de la délibération n° 10 C 0209 en date du 2 avril 2010, est associée aux travaux de concertation du réseau mais n'est pas subventionnée au titre de la présente délibération.

En conséquence, la commission principale Rayonnement de la Métropole consultée, le Conseil de la métropole décide :

1) D'approuver les partenariats proposés à hauteur des montants mentionnés ci-dessous à l'attention des équipements suivants :  
la Ferme d'en Haut de Villeneuve d'Ascq : 70 000 euros ;

le Fort de Mons à Mons-en-Barœul : 55 136 euros ;  
la maison Folie Beaulieu de Lomme : 70 000 euros ;  
la maison Folie le Colysée à Lambersart : 55 935 euros ;  
la maison Folie l'Hospice d'Havré de Tourcoing : 31 006 euros ;  
la maison Folie Moulins de Lille : 70 000 euros ;  
la maison Folie Wazemmes de Lille : 70 000 euros ;  
le Nautilys de Comines : 70 000 euros ;  
le Vivat d'Armentières : 150 000 euros ;  
les Arcades de Faches-Thumesnil : 70 000 euros.

2) D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les structures ou les communes concernées ;

3) D'autoriser le versement des subventions pour un montant global de 712 077 euros imputées sur la section fonctionnement, opération 667O005, natures 657341 et 6574, dans la limite des crédits disponibles.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS  
M. Bernard HAESEBROECK n'ayant pris part ni au débat ni au vote

Acte certifié exécutoire au 04/07/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille  
Pour le Président  
Le Responsable de service délégué

Arnaud FICOT  
Directeur Assemblée

